

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix avril deux mil neuf à 19h30 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 6 avril 2009.

Présents : M. Bouxom, Cahot, Féron,
Mmes Cottereau, Meunier

Absents: M. Augustin et M. Thomas

Absent excusé : Monsieur Hallé

Pouvoirs : M. Duquesnoy à Mme Meunier, M. Vasseur à M. Feron, M. Legendre à Mme Cottereau

Secrétaire de séance : Madame COTTEREAU

Délibérations :

Indemnité Percepteur

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 02/03/82 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret 82-979 du 19/11/82 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et établissements public, aux agents des services extérieurs ou établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16/12/83,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer à Mademoiselle HENRY, Comptable du Trésor, à compter du 01 Janvier 2009 une indemnité de conseil et de budget équivalent à 100% du taux maximum prévu par l'arrêté article 4.

Il est précisé que l'indemnité est acquise au comptable pour la durée du mandat de la Commune. Elle peut toutefois être modifiée ou supprimée pendant cette période par une délibération motivée.

Cette décision a été votée à l'unanimité des membres présents

Vente de bois de feu communal

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la vente du bois au prix de 10 € le stère ; aucune gratifié ne sera accordée, chaque stère de bois enlevé sera facturé au tarif ci-dessus.

Monsieur Vasseur s'occupera de faire signer le contrat de vente de bois ci-joint annexé à chaque acquéreur. Il sera chargé de quantifier l'enlèvement effectué par chaque personne.

Cette décision a été votée à l'unanimité des membres présents

Bois communal : pénalité pour ramassage des détrit

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de fixer une pénalité de 3 € pour chaque objet ramassé dans les parcelles de bois concédées.

Cette décision a été votée à l'unanimité des membres présents

Rue des fleurs – Pose de caniveaux –reprofilage de la chaussée

Mme Cottereau rappelle les problèmes rencontrés rue des fleurs dès qu'il pleut. En fait compte tenu de l'état de la chaussée la rue est difficilement praticable par les piétons. Après avoir pris contact avec la Direction Départementale de l'Équipement il est nécessaire de mettre en place des caniveaux et reprofiler la chaussée permettant ainsi un ruissellement correct des eaux de pluie.

Elle propose d'effectuer ces travaux pour un montant estimatif de 58 187 € H.T. financés à hauteur de 45 % environ par des subventions, d'un prêt de 20 000 € et le solde sur les fonds propres de la Commune. Le Conseil, après en avoir délibéré décide :

- d'effectuer les travaux sur la rue des fleurs (VC1) pour un montant de 58 187 €
- autorise Madame le Maire à rechercher un emprunt
- autorise Madame le Maire à signer les demandes de subvention auprès des différentes administrations

Les dépenses sont inscrites au budget 2009 en section d'investissement.

Cette décision a été votée à l'unanimité des membres présents

Questions diverses:

Emprunt sécurité incendie :

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le prêt de 50 000 € a été consolidé auprès de la Caisse d'Épargne le 16 mai 2009.

Aire de Jeux :

Madame le Maire avise les membres du conseil municipal que les jeux ont été commandés auprès de la CAMIF le 31 mars 2009.

Tracteur :

Madame le Maire avertit de la livraison par l'entreprise Guerard du tracteur début mai.

Courriers remerciement deuil :

Madame Cottereau lit les deux courriers adressés par les familles Quesnel et Grégoire en remerciement des gerbes offertes par la municipalité.

Commission pour la création du journal de la commune

Sur proposition de Madame le Maire, une commission a été créée. Celle-ci se compose de Messieurs Cahot et Bouxom et de Madame Meunier. La commission se réunira une fois par semaine, en mairie, pour pouvoir élaborer le journal. Mme Cottereau se propose de fournir les photos des différentes manifestations.

Dotation de solidarité rurale ; fonds de péréquation :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle vient de connaître les montants de la dotation de solidarité rurale pour 2009 : 4 315 € au lieu de 3 650 € en 2008 ; le fonds de péréquation pour 2009 : 6 651 € au lieu de 2 600 € pour 2008.

Ces sommes n'étant pas connus au moment de l'élaboration du budget, nous avons conservé les mêmes montants que 2008.

Rue des fleurs – Pose de caniveaux –reprofilage de la chaussée

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'elle a déposé le dossier , en mains propres, à Monsieur Marie Didier, président du Conseil Général, le 09 avril 2009.

Subvention

Mme Cottreau précise qu'elle s'est rendue au Département pour rencontrer Monsieur le Président du Département, Didier Marie pour essayer de récupérer le solde de subvention perdue de la sécurité incendie (environ 9 000 €) . Ce dossier avait été soldé par erreur en 2007.

Nous attendons le résultat de cette demande.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Celle-ci se réunira le mardi 19 mai 2009 à 20 h 00. Ordre du jour :

- Taxe Locale d'Equipement
- contrat location salle des Fêtes

Levée de la séance à 21 h 30